

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 février 2024

RELATIF À L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET
DE LA RADIOPROTECTION POUR RÉPONDRE AU DÉFI DE LA RELANCE DE LA
FILIÈRE NUCLÉAIRE - (N° 2197)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE43

présenté par
Mme Laernoès et les membres du groupe Écologiste - NUPES

ARTICLE 18

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article n'a pas de lien avec l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire. C'est pourquoi nous en demandons la suppression.